

EXERCICE DU DROIT SYNDICAL
Demande d'autorisation d'absence

NOM DU BENEFICIAIRE : SYNDICAT REPRESENTE : **SNEP-FSU**

CATEGORIE : ENSEIGNANT 1^{ER} DEGRE ENSEIGNANT 2ND DEGRE ATOSS

LIEU D'EXERCICE :

AUTORISATION D'ABSENCE PREVUE PAR LE DECRET N° 82-447 DU 28 MAI 1982

art. 12

Dates :

Mardi 10 janvier 2017

Mercredi 11 janvier 2017:

À adresser à la Direction de l'Académie de Paris, S/C de votre IEN ou de votre chef d'établissement DPAOS DP DE selon votre catégorie, accompagné, le cas échéant, des justificatifs réglementaires indispensables qu'il vous appartient de réclamer (convocation,...)

S.N.E.P. FSU
- SECTION ACADEMIQUE DE PARIS

Paris le 28 septembre 2016

à M.
Membre du bureau académique

CONVOCATION
BUREAU ACADEMIQUE

Cher(e) Collègue,

Tu es prié(e) d'assister aux travaux du Bureau du S.N.E.P-PARIS qui se tiendra le :

Mardi 10 janvier à partir de 9H et mercredi 11 janvier 2017 jusque 11H30
au SNEP- 76 Rue des Rondeaux
75020 PARIS - Métro GAMBETTA

ORDRE DU JOUR : Préparation du congrès national

Conformément à l'article 12 du décret n°82-447 modifié du 16 février 2012, les autorisations spéciales d'absences sont obtenues de plein droit et doivent être déposées (accompagnées de la convocation) auprès de ton chef de service ou d'établissement, au moins trois jours à l'avance.

Bien cordialement,



Martine HINGANT
Secrétaire Académique